



Tournoi de la Fête de la Science 2019 en Province Nord

Païamboué (Nouvelle-Calédonie)

Règlement intérieur

Article 1 : Organisation

Le tournoi appelé « Tournoi de Fête de la Science 2019 en Province Nord » est organisé par la Ligue d'Échecs de Nouvelle-Calédonie et se déroule au collège de Païamboué (Koné) le mercredi 20 novembre 2019.

Le responsable de l'organisation est M. Jean-Jacques TESTET (85.79.09).

Mail : ligue.echecs.nc@gmail.com

Article 2 : Homologation

Cette compétition de type « tournoi Open » est homologuée par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.).

Elle se joue en 6 rondes de 11 minutes et s'ouvre à tous les élèves scolarisés dans un collège de la Province Nord. La prise de licence est obligatoire.

Elle donnera droit à un classement national ELO rapide.

Article 3 : Arbitrage

L'arbitre assistant est M. Ludovic DIAMANT-BERGER (P01144 AF Open 1). L'arbitre principal est Mr Erick Mouret (A07840 – FFE – Arbitre Fédéral Elite 2).

Article 4 : Appariements

Les appariements informatisés sont réalisés au système suisse intégral.

L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariements PAPI (d'Erick Mouret).

Article 5 : Inscription et pointage

La préinscription se fait auprès du responsable de chaque club scolaire qui transmet ensuite sa liste à l'arbitre. L'inscription est gratuite.

Le pointage est effectué jusqu'à 09:00. La première ronde commence à 09:15.

Article 6 : Déroulement du Tournoi

Contrôle des présents : mardi 8 octobre de 08:00 à 09:00.

* Ronde 1 : 09:15

* Ronde 4 : 10:45

* Ronde 2 : 09:45

* Ronde 5 : 11:15

* Ronde 3 : 10:15

* Ronde 6 : 11:45

Remise des prix : 13:15

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goyunul (Antalya, Turquie). Ces règles sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

Article 7 : Notation

- La notation n'est pas obligatoire pour les parties à cadence rapide et blitz.
- L'article A.4 s'applique à ce tournoi.

Article 8 : Cadence et consigne de partie

La cadence est de 11 minutes par joueur pour toute la partie.

Consignes : La partie est perdue par forfait dès le départ de la ronde. En cas de forfait par cas de force majeure imprévisible, on considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné la compétition, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

* L'arbitre devra être prévenu à ce titre.

* Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique doivent être éteints dans la salle de jeu. La partie sera perdue pour le joueur dont un appareil aura émis une sonnerie quelconque.

* À la fin de la partie, les pièces sont remises en place sur l'échiquier et la pendule éteinte.

* Le joueur vainqueur apporte le résultat à la table d'arbitrage.

* En cas de partie nulle, le joueur ayant eu les « blancs » se charge d'apporter le résultat.

* Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la zone de jeu (salle de jeu et toilettes) sans l'autorisation de l'arbitre.

* Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. En outre, toute discussion, lecture suspecte, consultation de tiers ou d'ordinateur... est formellement interdite sous peine d'exclusion de la compétition, avec éventuellement demande de sanction auprès de la F.F.E.

* Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans un rapport technique.

* En cas d'égalité complète pour la première place, le départage se fera sur l'échiquier par un armaggedon à la cadence de 5 minutes par joueur.

Article 9 : Comportement des joueurs.

* Toute contestation de la décision de l'arbitre est interdite durant le tournoi, le recours se fera par écrit et sera transmis à la Direction Nationale de l'Arbitrage.

* Les discussions entre joueurs peuvent gêner les participants et de plus être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

* Afin de respecter les parties en cours, les joueurs ayant terminé la leur sont invités à garder un silence absolu ou à sortir de la salle de jeu.

* Les lecteurs MP3, ordinateurs, ou tout autre appareil électronique de jeux sont interdits dans la salle de jeu.

* Deux avertissements oraux entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

* Le respect de la « Charte du joueur d'échecs » affichée est impératif.

Article 10 : Classement.

* Le classement est fait après calcul du total cumulé (nombre de points marqués). Les ex-æquo sont départagés, dans l'ordre, par le Buchholz tronqué, le nombre de victoires et le cumulatif.

Tous les participants seront récompensés par une médaille et un diplôme de participation.

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix. Ceux-ci ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents (ou représentés) lors de la cérémonie de clôture.

Article 11 : Litige.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir par écrit la commission d'appel sportif de la F.F.E.

L'organisateur

L'arbitre